INFOLETTRE OCTOBRE 2024

ACTION AUTONOMIE

LE COLLECTIF POUR LA DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE DE MONTRÉAL

NOUVELLES D'ACTION AUTONOMIE

ACTIVITÉ DE LA RENTRÉE – UN BEAU SUCCÈS GRÂCE À LA PARTICIPATION DES MEMBRES

Un grand merci à toutes les personnes qui ont pris part à notre activité de la rentrée! Votre présence a rendu cette rencontre vraiment riche en échanges pour des dossiers importants de notre plan d'action, comme la P-38, les mesures de contention et la justice climatique. Tout cela, bien sûr, dans le respect des principes de l'action communautaire autonome (ACA).

Ça a aussi été l'occasion de lancer une réflexion sur la place centrale de l'ACA dans notre organisme. Pour poursuivre ces discussions, on prévoit organiser des midis-causeries sur divers sujets, liés à la défense des droits, mais aussi pour approfondir notre compréhension de l'ACA et son importance dans nos actions.

Pendant l'activité, on a aussi présenté nos différents comités, dont un comité d'accueil pour les nouveaux membres. Si ça vous intéresse, n'hésitez pas à nous rejoindre, que ce soit pour ce comité ou pour participer à l'organisation de la fête de Noël!

L'AUTOMNE S'ANNONCE BIEN REMPLI AVEC PLUSIEURS DATES À RETENIR (toutes les infos plus bas dans le texte).

*** Le jeudi 17 octobre** – Activité de consultation de la P-38 – 9 h 30 à 16 h
Centre communautaire du monastère – 4450, rue Saint-Hubert, Montréal, salle 6e étage, deux minutes du métro Mont-Royal. La parole est aux personnes ayant vécu une garde en établissement.

*** Le mercredi, 22 octobre** – Recours collectif - 8 h 15
Palais de justice de Montréal – 10, rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 15.04, près du métro Place d'Arme. On vous attend devant le palais de justice.

*** Le mercredi, 30 octobre** – Lancement du portrait de la garde en établissement de Montréal *J'méritais pas ça* - 16 h à 18 h 30
Maison du développement durable – 55, rue Sainte-Catherine Est, Montréal, salle Atrium près du métro Saint-Laurent

Activité de consultation P-38

Votre voix compte!!

Le ministre Carmant a confié un mandat à l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice (IQRDJ) pour faire une consultation sur la Loi P-38 sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger. Nous disons non à des assouplissements à une loi qui permettraient de priver encore plus de gens de leur liberté, encore plus facilement et pour encore plus longtemps!

Le 17 octobre, rejoignez-nous pour une activité essentielle où les **premières personnes concernées pourront enfin se faire entendre,** en présence d'une représentante de l'IQRDJ. Vos témoignages seront au cœur des mémoires que l'AGIDD-SMQ et Action Autonomie présenteront dans le cadre de la consultation.

Pour participer et partager votre expérience.
Où?
Au Centre communautaire du Monastère – 6e étage
4449, rue Berri, Montréal (entrée accessible) ou le
4450, rue Saint-Hubert, Montréal
Métro Mont-Royal

Quand?
Le jeudi 17 octobre de 9 h 30 à 16 h

Merci de confirmer votre présence pour avoir un repas gratuit

Pour information ou pour vous inscrire, contactez Isabelle à **igagnon@actionautonomie.qc.ca**
514 525-5060

Inscription avant le jeudi 10 octobre 2024

RECOURS COLLECTIF – Non-respect du délai de la garde préventive

Après plus d'une année de négociations, la demande de recours collectif concernant le non-respect des délais de garde préventive dans les établissements de santé du Québec est enfin en cours d'approbation!

L'audience pour la demande d'approbation aura lieu le **mardi 22 octobre 2024**, et nous avons besoin de votre soutien pour remplir la salle d'audience qui peut accueillir environ vingt et trente personnes.

Une fois la demande d'approbation présentée au juge, il faudra compter environ **deux à trois mois** avant que la décision soit rendue. Nous espérons qu'elle sera positive, ce qui permettra d'entamer les démarches de dédommagement. Nous sommes confiants d'obtenir une réponse favorable.

Si la décision est positive, les personnes concernées pourront recevoir une compensation financière pour chaque journée de garde illégale (soit toute garde excédant 72 heures sans autorisation judiciaire, et prolongation légale). Cela concerne les gardes en établissement hospitalier du Québec depuis le **1er janvier 2015**. Vous pouvez compter sur nous pour vous accompagner dans les démarches de réclamation au moment opportun.

Si vous souhaitez vous joindre à nous pour cette journée importante, merci de confirmer votre présence auprès d'Isabelle par courriel à **igagnon@actionautonomie.qc.ca** ou par téléphone au **514 525-5060**, et ce, le plus rapidement possible.

Point de rencontre : Devant le Palais de justice de Montréal, à **8 h 15**.
Adresse : 10, rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 15.09 (métro Place-d'Armes).

Vous pouvez aussi consulter tous les détails du recours collectif sur le site Web du cabinet Ménard-Martin : Ménard-Martin Avocats – Action collective Action Autonomie.

Nous comptons sur votre présence pour montrer votre soutien et faire entendre la voix de la défense des droits en santé mentale!

Invitation

La loi P-38 permet aux établissements de santé, de manière exceptionnelle, d'obtenir l'autorisation de priver des citoyennes et des citoyens de leur liberté en raison de la prétendue dangerosité de leur état mental.

Qu'en est-il vraiment?

Action Autonomie le Collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal vous invite au dévoilement d'un portrait de situation portant sur la persistance des entraves à l'exercice des droits reconnus aux personnes mises sous garde en établissement à Montréal.

Le mercredi 30 octobre 2024,
de 16 h à 18 h 30
Maison du développement durable
50, rue Sainte-Catherine Est à Montréal

Vin et bouchées seront servis.

Prière de confirmer votre présence :
bbussiere@actionautonomie.qc.ca
ou 514 525-5060 avant le 25 octobre 2024

« J'méritais pas ça... »

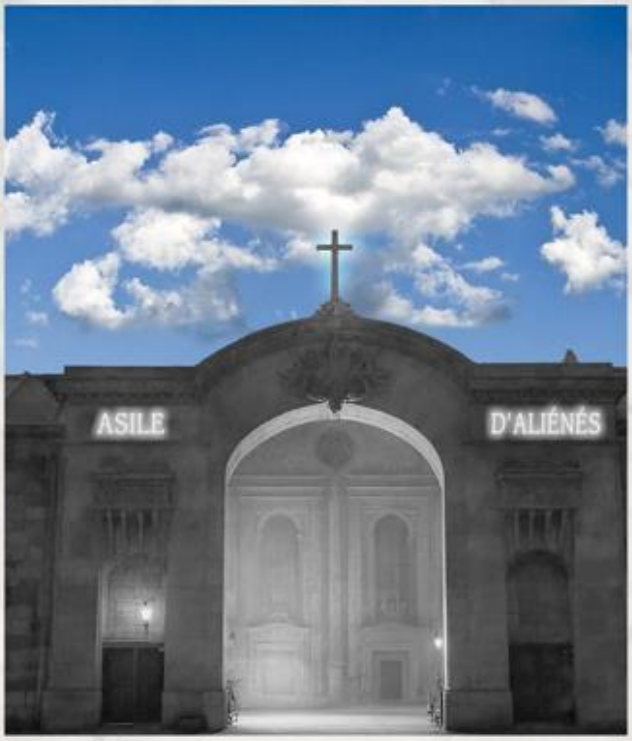

ATELIERS D'INFORMATION SUR LES DROITS ET RECOURS EN SANTÉ MENTALE

Nous proposons six ateliers d'information **gratuites** axés sur les droit et recours des personnes qui utilisent des services en santé mentale. Nos formations sont aussi utiles aux personnes intervenantes du milieu, aux étudiant.es dans le domaine, aux stagiaires, aux bénévoles et membres de CA d'organismes communautaires, aux travailleurs et travailleuses du milieu de la santé, etc.

Ateliers d'information sur ZOOM LES **MARDIS DU 15 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 2024 DE 13 H 30 À 16 H**

Le mardi 15 octobre
Évolution des droits et charte des droits avec Louise Baron
On fait un bref survol de l'histoire de la psychiatrie. Puis, on voit l'évolution des droits en santé mentale au Québec, en portant une attention particulière sur l'évolution de l'implication des personnes utilisatrices et du rôle clé qu'elles ont à jouer. Et, on fait des liens entre les droits dits « en santé mentale » et les droits citoyens enchâssés dans les chartes québécoise et canadienne.

Le mardi 22 octobre
La Loi sur les Services de Santé et les Services sociaux avec Kevin Boire
La LSSSS, ça parle de quoi? C'est pour qui? Le droit, pour tout le monde à des services adéquats, avec continuité, personnalisés; le respect de l'intimité, le droit d'être traité.e avec dignité, être accompagné.e et assisté.e, de choisir le professionnel ou l'établissement duquel on veut recevoir des services, etc.

Le mardi 29 octobre
Secret professionnel, accès au dossier et confidentialité avec Kevin Boire
Je veux que les informations qui me concernent soient gardées confidentielles. Quels sont mes droits? Je peux obtenir une copie de mon dossier, c'est la loi. Mais comment y avoir accès? Dois-je me contenter d'une consultation des informations contenues dans internet? Puis-je obtenir une copie papier? Je suis intervenant.e, quelles sont mes obligations? Je suis citoyen.ne, quels sont mes recours?

Le mardi 5 novembre
Garde en établissement, la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui avec Jean-François Plouffe
Seule loi permettant de priver de sa liberté une personne majeure qui n'a pas commis de crime. Loi d'exception qui devrait être utilisée avec parcimonie. Pourtant, il y a de plus en plus de personnes amenées à l'hôpital grâce aux dispositions de cette loi qu'il est essentiel de connaître pour faire face à cette situation si elle se présente pour nous.

Le mardi 19 novembre
Travail et santé mentale avec Kevin Boire
Il y sera question de nos droits lors du processus d'embauche, lors de la sélection de candidat.es, sur la divulgation d'informations personnelles, sur la protection de notre vie privée et plus encore!

Le mardi 26 novembre
Les autorisations judiciaires de soins (AJS) avec Jean-François Plouffe
L'AJS est une procédure par laquelle un médecin peut obtenir de la cour l'autorisation de forcer une personne à subir un traitement médical sans son consentement. Cette autorisation est souvent valide plusieurs années. Pour comprendre les droits et recours encadrant l'AJS, qui peut en faire l'objet et pourquoi, et l'impact sur la vie des personnes qui y sont assujetties.

ACTIVITÉS D'INFORMATION GRATUITES!

Pour l'inscription, nous avons besoin des informations suivantes : votre nom, votre numéro de téléphone, votre adresse courriel et le titre de la ou des formations auxquelles vous vous inscrivez.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE!

Pour vous inscrire, envoyez vos infos par courriel à bbussiere@actionautonomie.qc.ca ou par téléphone au 514 525-5060.

POUR VOTRE INFORMATION

INVITATION À PARTICIPER À UN PROJET DE RECHERCHE

Les effets complexes du diagnostic de trouble de santé mentale : réflexions sur l'expérience des femmes à partir d'une perspective critique en santé mentale et féministe

Marie-Ève Simard, étudiante de 2e cycle en sociologie à l'UQAM, mène une recherche sous la direction de Shirley Roy (sociologie) et Guillaume Ouellet (travail social). Son projet explore la complexité des diagnostics de santé mentale chez les femmes. Elle cherche à comprendre comment les femmes interprètent leur diagnostic au-delà de la dimension biomédicale, en prenant en compte les déterminants sociaux.

Elle invite les femmes ayant reçu un diagnostic de trouble de santé mentale à participer à un groupe de discussion d'une durée d'environ deux heures et trente minutes. La rencontre se déroulera au Centre de recherche de Montréal, et vos propos seront anonymisés et traités en toute confidentialité.

Si vous êtes intéressée ou que vous désirez davantage d'information, vous pouvez contacter Marie-Ève Simard par courriel à simard.marie-eve.7@courrier.uqam.ca.